



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 25 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2015033-0006 - Arrêté n °15-005 modifiant l'arrêté n °14-019 du 23 juin 2014 portant délégation de signature à M. Claude EVIN, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France	1
---	---

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté N °2015041-0004 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire- BOP DI	5
---	---



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015033-0006

**signé par
Préfet du Val d Oise**

le 02 Février 2015

Agence régionale de santé

Arrêté n °15-005 modifiant l'arrêté n °14-019
du 23 juin 2014 portant délégation de
signature à M. Claude EVIN, directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 15 -005 modifiant l'arrêté n° 14-019 du 23 juin 2014 portant délégation de signature à M. Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le préfet du Val-d'Oise

Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-1 et R. 1435-1 et suivants ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 précitée ;

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant M. Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2011-846 du 18 juillet 2011 relatif à la procédure judiciaire de mainlevée ou de contrôle des mesures de soins psychiatriques ;

VU le décret n° 2011-847 du 18 juillet 2011 relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Jean-Luc NEVACHE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° DS 2014/268 du 26 novembre 2014 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val-d'Oise et à M. Laurent HAAS, délégué territorial adjoint ;

VU l'arrêté n° 14-019 du 23 juin 2014 modifié par l'arrêté n° 14-034 du 1^{er} octobre 2014 et l'arrêté n° 14-044 du 2 décembre 2014 portant délégation de signature à M. Claude EVIN, directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

VU le protocole du 12 décembre 2011 et ses annexes, organisant les modalités de coopération entre le préfet de département du Val-d'Oise et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

VU la lettre du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 20 janvier 2015 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Claude EVIN, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'effet de signer :

- tous les actes, correspondances, rapports et autres documents administratifs, relevant des champs pouvant donner lieu à délégation de signature, tel que précisé par le protocole ci-joint du 12 décembre 2011 fixant les modalités de coopération entre le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et le préfet du Val-d'Oise et ses annexes ;
- les réponses aux recours gracieux formés contre les actes qui sont mentionnés au premier alinéa ci-dessus ;
- tous les actes ou pièces relatifs aux procédures contentieuses se rapportant aux actes mentionnés au deuxième alinéa ci-dessus, incluant la désignation des agents placés sous son autorité chargés d'assurer la représentation de l'Etat à l'audience dans le cadre desdites procédures ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude EVIN, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} est donnée à Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France dans le département du Val-d'Oise.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN et de Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée à M. Laurent HAAS, délégué territorial adjoint de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France dans le département du Val-d'Oise.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN, de Mme Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST et de M. Laurent HAAS, la délégation visée à l'article 1^{er} est donnée dans la limite de leur champ de compétences respectif à :

Mme Marion DREYER, médecin,
M. Nicolas HERBRETEAU, ingénieur d'études sanitaires,
Mme Florence LEBLOND-VIENNOT, ingénieure d'études sanitaires,

Mme Helen LE GUEN, ingénieure d'études sanitaires,
M. Yves SIMON-LORIERE, médecin,
Mme Astrid REVILLON, ingénieure d'études sanitaires,
Mme Ghislaine OLIVIER, inspectrice principale des affaires sanitaires et sociales,
M. Yves IBANEZ, ingénieur du génie sanitaire,
Mme Muriel SALLENDRÉ, ingénieure principale d'études sanitaires.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude EVIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, directeur général adjoint, à l'effet de signer les actes relatifs :

- à l'agrément des sociétés d'exercice libéral exploitant des laboratoires de biologie médicale, ainsi qu'à leur retrait (articles R. 6212-75 et suivants du code de la santé publique) ;
- au retrait de l'autorisation de fonctionnement des laboratoires de biologie médicale (article R. 6211-14 du même code).

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN et de M. Jean-Pierre ROBELET, cette délégation est donnée à :

- Mme Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale ;
- M. Laurent CASTRA, directeur de la santé publique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude EVIN, de M. Jean-Pierre ROBELET, de Mme Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE et de M. Laurent CASTRA, cette délégation est donnée à :

- M. Pierre OUANHNON, directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ;
- Mme Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle veille et sécurité sanitaire ;
- M. Julien GALLI, responsable du service des laboratoires de biologie médicale ;
- Mme Isabelle JAYET, conseiller biologie médicale et pharmacies.

Article 6 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et M. le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le ~ 2 FEV. 2015

Le préfet,



Jean-Luc NEVACHE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015041-0004

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 10 Février 2015

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY directeur
interrégional des douanes d'Ile- de- France en
matière d'ordonnancement secondaire- BOP
DI

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant nomination de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,
- Christine PIPONNIAU, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, chef du pôle BOP contrôle de gestion,
- Geneviève DELAGE, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, chef du service du personnel,

- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Emmanuel DEJONCKHEERE, inspecteur régional de 3^{ème} classe, secrétaire général par intérim de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice, chef du département budget et achats,
- Madame Françoise GARDET, inspectrice au sein du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice, chef du département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au département immobilier et marchés publics,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au département budget et achats,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

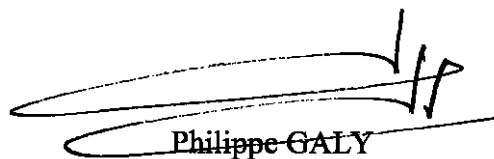
L'arrêté n° 2015036-0002 du 5 février 2015 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 10 février 2015

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France



Philippe GALY

